
Date: 19.07.2014

LE TEMPS



Georges Godel: «Nous serons transparents car nous voulons que la population comprenne les enjeux.» FRIBOURG, 17 JUILLET 2014

«Nous sommes condamnés à nous entendre»

► **Fiscalité** Conseiller d'Etat fribourgeois chargé des Finances, Georges Godel prévoit de baisser le taux d'imposition des entreprises

► Un exercice périlleux pour les finances publiques et difficile à faire accepter

Magalie Goumaz

Les vacances des conseillers d'Etat chargés des Finances ne seront pas de tout repos. A la rentrée, ils devront se pencher sur la réforme de la fiscalité des entreprises. La mort programmée des statuts spéciaux les incite à baisser le taux d'imposition de toutes les entreprises afin de conserver de l'attractivité. A quel prix pour les finances publiques? Georges Godel explique la stratégie fribourgeoise.

Le Temps: La réforme de la fiscalité des entreprises III sera un des enjeux majeurs de la rentrée. Pourquoi n'avez-vous toujours pas annoncé votre stratégie pour compenser la fin des statuts spéciaux?

Georges Godel: C'est vrai que les entreprises s'impatientent. Pour de bonnes raisons: elles ont besoin d'être au clair pour planifier leurs futurs investissements. Je me rends bien compte que certains projets n'avanceront pas tant que la situation n'est pas claire sur le plan fédéral d'abord, cantonal ensuite. Notre stratégie, actuellement, est d'être proactifs, de les rencontrer et de leur assurer que le canton de Fribourg veut jouer une carte gagnante.

– Mais être proactif, n'est-ce pas annoncer ce futur taux d'imposition unique pour toutes les entreprises, comme les cantons de Vaud et de Genève l'ont fait avec des taux respectivement de 13,8% et 13%?

– Je ne me laisserai pas mettre sous pression. Je ne veux pas annoncer un taux alors que nous n'avons pas encore tous les éléments en notre possession. Ce serait risquer de nous mettre tout le monde à dos et de ne plus être crédibles s'il faut le corriger par la suite. Nous attendons le projet du Conseil fédéral pour la première quinzaine de septembre. La Conférence des directeurs cantonaux des Finances prendra position le 12 décembre.

Fribourg dévoilera son projet peu avant ou peu après cette date.

– Le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, Alain Riedo, propose un taux de 15%. Une option crédible?

– Il pourrait s'en repentir... Nous avons travaillé sur différents scénarios et moi seul connais l'option privilégiée. Il faut être honnête, 15% serait un maximum pour

rester concurrentiels. Nous avons fait des scénarios à moins que ça.

– Certaines entreprises avancent que même 13%, c'est trop. Vous ne craignez pas les départs?

– C'est de bonne guerre de lancer de tels avertissements. Mais boudier un taux de 13%, c'est de l'intox. Car la Suisse n'a pas que sa fiscalité attractive à faire valoir. Les entreprises le savent et elles me le disent également. Le canton de Fribourg, par exemple, n'a pas d'aéroport mais occupe une place centrale en Suisse, à la frontière des langues. Et il a d'autres atouts, comme de très bonnes hautes écoles, et donc du personnel compétent et fiable. Autant d'aspects qui comptent, même si au final nous choisissons un taux supérieur à celui des cantons voisins, comme Vaud.

– Que craignez-vous le plus, le départ d'entreprises à statuts spéciaux si le taux d'imposition est trop élevé ou de grosses pertes fiscales s'il est trop bas?

– Le canton de Fribourg a un but: garder les entreprises et n'enregistrer aucune perte fiscale, si ce n'est pas carrément augmenter nos recettes. Ce n'est pas impossible. J'en veux pour preuve qu'entre 2000 et 2011, il y a eu une baisse de la fiscalité de 35,6% pour les entreprises. Nous sommes passés d'un taux d'imposition de 13,2% à 8,5%. Résultat: durant la même période, nous avons augmenté les rentrées fiscales

des personnes morales de 54%, soit environ 45 millions, car nous sommes devenus plus attractifs et avons du coup enregistré une belle croissance.

– Pourtant, vous admettez vous-même qu'un taux abaissé à 15% représente 40 millions de pertes fiscales pour le canton de Fribourg. Vous avez refait vos calculs?

– Non, nous n'avons pas refait nos calculs. Il y aura des pertes fiscales si nous n'agissons pas et ne nous battons pas pour obtenir un soutien approprié de la part de la Confédération. Notre stratégie dans un premier temps est de tout faire pour que les entreprises au bénéfice d'un statut spécial restent à Fribourg et que l'augmentation de leurs impôts compense les pertes occasionnées par l'abaissement du taux ordinaire des autres entreprises. Avec un taux unique moindre pour toutes les entreprises, nous espérons créer une nouvelle dynamique qui créera de la croissance et donc des gains fiscaux.

– Mais comment allez-vous convaincre la population de la pertinence de baisser le taux des entreprises?

– Nous lui dirons la vérité. Nous serons transparents car nous voulons que la population comprenne les enjeux. Dans le canton, 1700 entreprises sont au bénéfice d'un statut spécial. Elles nous rapportent 30 millions de francs par an en termes d'impôt et représentent 3000 emplois. Même si parmi elles une vingtaine seulement, actives dans le commerce international ou encore la pharma, sont importantes en termes de postes de travail, il faut également prendre en considération tout ce qui gravite autour d'elles et le fait que leur présence bénéficie aux commerces, à leurs partenaires immédiats ou à des sous-traitants. Nous devons faire en sorte qu'elles restent à Fribourg et que d'autres viennent.

– Avouez que le message aura du mal à passer. Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat avait prévu de baisser les impôts des personnes physiques. Or, non seulement cette promesse a été gelée, mais en plus Fribourg vient d'adopter un programme d'économie et décidera prochainement de mesures concernant l'enseignement. Et aujourd'hui, vous dites que Fribourg peut se permettre une baisse d'impôt pour les entreprises?

– Je ne dis pas que le canton peut se le permettre. Je dis qu'il doit prendre ce risque. Il n'a guère le choix. C'est vrai qu'il y a de quoi penser que M. Godel est devenu fou: il a présenté l'an dernier un programme d'économie et il vient aujourd'hui avec une baisse d'impôt pour les entreprises qui pourrait creuser un trou dans nos finances, sans parler de la diminution prévue dans le cadre de la péréquation financière. D'où l'importance, encore une fois, de bien communiquer, de tout faire pour maintenir les prestations et répondre à nos obligations. Et ce ne sera pas une sinécure. Concernant l'imposition des personnes physiques, c'est vrai que nous n'avons pas pu l'abaisser. Mais une hausse n'est pas à l'ordre du jour non plus. Je m'y opposerai moi-même farouchement: on ne prendra pas aux uns pour donner

aux autres. Quant aux enseignants, la décision n'est pas encore prise. Quatre millions sont en jeu.

– Vous êtes prêt à laisser tomber ce projet les concernant pour calmer le jeu avant la réforme des entreprises?

– Ce sera une décision du Conseil d'Etat. Pour ma part, je répondrai que le rôle du politique est d'écouter le peuple mais aussi d'aller au-devant du peuple pour lui expliquer la situation.

– Un franc est un franc pour M. Godel?

– Un jour, un contribuable a envoyé 1 franc à l'Etat avec ce message: «C'est parce que vous avez pris soin d'un franc que vos déficits ne se comptent pas en milliards.» Je trouve que c'est une bonne philosophie.

– Vous comptez sur l'aide financière de la Confédération. Or, le mécanisme de répartition entre les cantons s'avère complexe. D'après une simulation divulguée récemment par la presse, Fribourg toucherait 22 millions. Etes-vous satisfait?

– Je ne peux pas dire que je suis satisfait étant donné que je ne sais toujours pas comment la Confédération a calculé ces montants. Je me prononcerai lorsque j'aurai

tous les éléments en main.

– Vaud serait le seul canton à y perdre. C'est justifié?

– Je ne suis pas insensible à son sort. J'ai de très bonnes relations avec Pascal Broulis et, comme lui, je crains pour la paix confédérale si une solution équitable n'est pas trouvée. Les cantons et la Confédération sont condamnés à s'entendre afin d'éviter le pire: un référendum populaire. S'il est lancé et qu'au final la réforme est rejetée, ce serait catastrophique pour la place économique helvétique et accentuerait l'insécurité. Tout le monde le sait, raison pour laquelle un consensus doit être trouvé.

– Eveline Widmer-Schlumpf était récemment à Fribourg pour expliquer sa réforme. Vos relations semblent excellentes...

– Je m'entends très bien avec elle. C'est une femme abordable, extrêmement courageuse, qui n'a pas peur de monter au front, même si elle doit aller au-delà de sa première idée de ne verser qu'un milliard aux cantons. A l'époque j'avais parlé de 3 milliards. Les cantons vont se battre. Nous exigeons que la compensation fédérale atteigne au moins la moitié de nos pertes fiscales.

Droit de timbre et gains en capital visés

► Les compensations sont les clés du succès de la réforme fiscale

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ne se limite pas à la suppression des statuts fiscaux spéciaux pratiqués par les cantons. Elle comprend d'autres volets. Il est ainsi prévu d'abandonner, dans ce cadre, le droit de timbre d'émission sur les fonds propres.

Le droit de timbre a déjà été réformé en partie. Depuis 2012, il ne frappe plus l'émission d'obligations et de titres du marché monétaire. Mais il subsiste sur les fonds propres. Or, une démarche du PLR en réclame la suppression. Eveline Widmer-Schlumpf est prête à donner suite à cette requête dans le ca-

dre de la RIE III. Les pertes de recettes sont estimées à quelque 240 millions de francs par an.

Il est également prévu de modifier le traitement fiscal des dividendes versés par une société à sa maison mère, qui font encore l'objet d'une imposition multiple. Ce volet de la RIE III priverait la Confédération de 200 à 260 millions de recettes et les cantons de 160 à 210 millions, selon les chiffres du rapport intermédiaire publié l'an dernier.

Cantons et Confédération risquant de perdre beaucoup de recettes dans le cadre de cette réforme, la question des compensations est centrale. Pour secourir les cantons qui abaisseront le taux fiscal des entreprises, le Département des finances songe à faire passer de 17 à 20% leur part aux recettes de l'impôt fé-

déral direct. Cela leur rapportera 1 milliard de francs. Cette somme leur serait reversée en fonction de l'impact de la réforme sur leurs finances et en fonction de leur population.

Et une idée défendue depuis longtemps par la gauche fait son chemin: l'imposition des gains en capital. Les bénéfices réalisés sur les participations seraient taxés (et les pertes en capital deviendraient, par effet de symétrie, déductibles). Lors de la préconsultation effectuée cet hiver, quatorze cantons ont approuvé cette proposition, alors que quatre autres, ainsi qu'économiesuisse, l'ont rejetée. Elle est toujours dans la course. Cet impôt rapporterait 300 millions à la Confédération et 800 aux cantons.

Bernard Wuthrich BERNE